

# Se retirer d'une SCI



## SE RETIRER D'UNE SCI

### C'EST POSSIBLE DE 3 FAÇONS

SOIT  
DANS LES CONDITIONS  
PRÉVUES AUX STATUTS

SOIT  
PAR DÉCISION UNANIME  
DES ASSOCIÉS

SOIT  
PAR DÉCISION  
DE JUSTICE EN INVOQUANT  
UN « JUSTE MOTIF »

#### EX :

CHANGEMENT  
DE RÉSIDENCE  
NE PERMETTANT  
PLUS DE BÉNÉFICIER  
DES SERVICES DE LA SCI  
—  
REFUS SYSTÉMATIQUE  
ET NON JUSTIFIÉ  
DES MAJORITAIRES  
DE DISTRIBUER DES  
DIVIDENDES

MÉSÉTEENTE  
LAISSANT  
UN MINORITAIRE  
ISOLÉ FACE  
AUX AUTRES ASSOCIÉS  
QUI NE VEULENT  
PAS RACHETER  
SES PARTS

## DROITS DE L'ASSOCIÉ APRÈS SON RETRAIT

IL DOIT OBTENIR  
LE REMBOURSEMENT  
DE LA VALEUR DE SES PARTS

### VALEUR FIXÉE

D'UN  
COMMUN  
ACCORD

**OU**

PAR  
UN EXPERT  
JUDICIAIRE

—  
CAS PARTICULIER  
UNE REPRISE DES BIENS APPORTÉS  
PAR L'ASSOCIÉ EST PARFOIS POSSIBLE,  
À CHARGE DE SOULTE S'IL Y A LIEU

TANT QU'IL N'EST  
PAS REMBOURSÉ,  
IL RESTE ASSOCIÉ

IL A DROIT  
AUX DIVIDENDES

—  
BÉMOL.  
LES ASSOCIÉS  
PEUVENT  
AVOIR SIGNÉ  
UN ACCORD  
DÉROGEANT  
À CETTE RÈGLE

IL PEUT  
DEMANDER  
L'ANNULATION  
DE RÉOLUTIONS  
D'UNE  
ASSEMBLÉE LUI  
AYANT CAUSÉ  
PRÉJUDICE

IL DOIT  
ASSUMER  
LES RISQUES  
EN MATIÈRE  
DE PASSIF  
SOCIAL.

